



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Direction des Collectivités et de la Légalité  
Bureau du Contrôle de Légalité de l'Urbanisme  
et de l'Environnement  
Affaire suivie par : Claire SENAC  
Tél : 04 68 51 68 66  
Mèl : claire.senac@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan le

**06 JUIN 2024**

Le Préfet des Pyrénées-Orientales

à

Monsieur le Maire de Corneilla-la-Rivière

**Objet:** SAS PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA - Demande d'autorisation environnementale en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien à Corneilla-la-Rivière

**P.J. :** Rapport du commissaire enquêteur

Le dossier de demande d'autorisation visé en objet a fait l'objet d'une enquête publique suivant la procédure fixée par le Code de l'environnement du 2 avril au 3 mai 2024.

Vous trouverez ci-joint, pour information, copie dématérialisée du rapport et des conclusions rendus par la commissaire enquêtrice sur ce projet.

Je vous précise que toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents en votre mairie et en préfecture, Bureau du contrôle de légalité, de l'urbanisme et de l'environnement, 5 rue Bardou Job à Perpignan.

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire général,

Bruno BERTHET